

33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association AVA Habitat et Nomadisme au profit des projets d'amélioration de l'habitat de trois ménages très défavorisés résidant à MUHLBACH-SUR-BRUCHE, KALTENHOUSE et SESSENHEIM**

CP/2019/403

**Service chef de file :**

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association AVA Habitat et nomadisme pour permettre l'amélioration de l'habitat de trois ménages très défavorisés, en conformité avec les objectifs du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020, adopté par le Conseil Départemental, le 2 novembre 2015 (CD/2015/110), a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles vivant sur 86 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre (recensement 2017-2018), dans une cinquantaine de communes.

Depuis 15 ans, le Département soutient l'intervention, en lien avec les Communes concernées, de l'association AVA Habitat et nomadisme sur ces sites accueillant des nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés et très défavorisés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto-réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Dans ce cadre, AVA sollicite le Département pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 16 215,52 € afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de trois ménages très défavorisés, résidant sur le territoire des Communes de Muhlbach-sur-Bruche, Kaltenhouse et Sessenheim.

Les trois opérations présentent les caractéristiques suivantes :

- Muhlbach-sur-Bruche : achat et installation (raccordement aux réseaux) d'un mobile home « 4 saisons » pour une mère et ses deux enfants mineurs en remplacement d'une installation précaire.

Subvention sollicitée de la part du Département: 7 322,10 € pour un coût de 12 203,50€ (60 %)

Participation du ménage : 1 220,35€ €

D'autres financements sont sollicités auprès de Fondation Abbé Pierre (10%), de PROCIVIS Alsace (10%) et de la CAF (10% également).

Mme la Maire de Muhlbach-sur-Bruche a confirmé par écrit son accord pour ce projet qui s'inscrit dans l'appui global au site et l'amélioration des conditions sanitaires de ses habitants.

L'appropriation du nouvel habitat sera accompagnée par AVA Habitat et humanisme (qui exerce une mission de médiation sociale sur site).

- Kaltenhouse (Rosenfeld) : raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement du mobile home d'une famille avec deux enfants mineurs

Subvention sollicitée de la part du Département: 2 392,42€ pour un coût de 3 987,36€ (60 %)

Participation du ménage : 398,73€ € soit 10%

D'autres financements sont sollicités auprès de Fondation Abbé Pierre (10%), de PROCIVIS Alsace (10%) et de la CAF (10% également).

M. le Maire de Kaltenhouse a autorisé ce projet par écrit.

- Sessenheim : installation d'un mobile home « 4 saisons » afin de fournir un habitat stable, à un homme seul, en insertion, sur un terrain familial privé.

Subvention sollicitée de la part du Département: 6 501€ pour un coût de 10 835 € (60 %)

Participation du ménage : 2 167 € € soit 20%

D'autres financements sont sollicités auprès de Fondation Abbé Pierre (10%) et de PROCIVIS Alsace (10%).

La dépose du mobile home sur le terrain a été autorisée par écrit par M. le Maire de Sessenheim.

Ces trois projets ont été montés en lien avec les travailleurs sociaux de secteur impliqués dans le suivi des ménages.

L'intervention de l'association s'inscrit en complémentarité avec la MOUS départementale (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale en faveur du relogement des familles les plus défavorisées) qui vise à apporter des réponses atypiques et adaptées localement aux situations d'habitat précaire.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 16 215,52 € € (soit 60% du montant TTC des travaux) à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour permettre la réalisation de ces deux opérations et d'approuver les termes du projet de convention de financement annexé au présent rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGDEFAV 2019/1	R2019 LOGEMENT MENAGES DEFAVORISES	50 000 €	36 128,52 €	16 215, 52 €

Les Commissions territoriales Nord et Sud ont émis un avis favorable à cette proposition, le 9 septembre 2019.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention d'un montant maximal de 16 215,52 € (représentant 60% du montant TTC des travaux) pour permettre la réalisation de trois opérations d'amélioration de l'habitat pour des ménages très défavorisés résidant à Muhlbach-sur-Bruche, Kaltenhouse et Sessenheim ;
- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/09/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY